Un principe universel

Envisager la portée du principe de laïcité d'un point de vue théorique, et définir ses articulations avec la démocratie, la République et la nation, tel est le projet de cet article. La laïcité conduit à la démocratie. Mais cette société laïque a défait l'ancien corps social bâti sur une religion et elle est fragilisée. Le recours à la République va lui permettre de reconstruire cette cohésion.

par **Guy Coq,**
ancien professeur associé à l'IUFM de Versailles, agrégé de philosophie.*

*A notamment publié : *Laïcité et République,* 1995 ; *Éloge de la culture scolaire,* 2003 ; *La laïcité, principe universel,* sept. 2005. Ces trois livres sont publiés aux éditions du Félin.

Il y a une histoire française de l'émergence de la laïcité. Est-ce qu'il faut pour autant continuer aujourd'hui de situer la laïcité comme une particularité très française ? Ou bien ne faut-il pas reconnaître que, si l'histoire de la laïcité n'a aucune raison de se reproduire ailleurs, le principe même de laïcité doit progressivement devenir une référence à vocation universelle, au même titre que la démocratie et les droits de l'homme, avec les valeurs qui sous-tendent ?

Telle est la démarche que nous avons longuement explorée. La grande portée du principe de laïcité apparaît, dès lors qu'on essaie de donner de celle-ci une définition un peu construite.

Le regain d'intérêt pour la laïcité, qui est évident aujourd'hui, s'accompagne parfois d'insuffisances quant à la définition de celle-ci. Au demeurant, le flottement de sens touche également le statut même de la laïcité : est-ce une valeur ? Doit-on parler d'un concept de laïcité : est-ce un cadre neutre de coexistence des valeurs, des philosophies, des religions ?

Cette conception de la laïcité comme cadre vide, comme simple espace où coexistent des différences, est ce que j'appellerai le sens faible. S'en tenir à cette absence de contenu, c'est appauvrir l'idée de laïcité. Car même cet accueil des différences s'appela autrefois tolérance, et ce nom désigne en définitive une valeur. Il est pratiquement impossible de penser la laïcité sans y voir au minimum la présence de valeurs communes indispensables : respect de l'autre, liberté de conscience, reconnaissance de l'humanité de l'autre par-delà les barrières culturelles.

Laïcité, principe fondateur de la démocratie

Mais réduire la laïcité au statut de valeur conduit à en méconnaître la fonction de principe fondateur de la démocratie. Il vaut mieux ici parler de principe que de concept, dans la mesure où ce dernier terme appelle nécessairement l'inscription de la laïcité dans un cadre théorique particulier. Or, le rôle de la laïcité se situe en amont de la diversité des philosophies politiques, il développe la possibilité même d'un espace social démocratique. Voyons d'abord comment on peut analyser

ce principe. Il est double. D'une part, on peut découvrir à l'œuvre la laïcité dès lors qu'une société assume la décision de ne plus situer à son fondement une religion et le sacré qu'elle impose. Cette société décrit l'ordre humain qu'elle instaure comme le produit de l'interaction des hommes à travers leur histoire, et du coup elle charge les humains de la totale responsabilité de ce qu'ils font d'eux-mêmes, sur eux-mêmes, dans leur société. Les institutions de la société ne découlent pas d'un sacré, pas même d'une religion civile. Un auteur contemporain, Marcel Gauchet (philosophe, directeur d'études à l'EHESS, rédacteur en chef de la revue *Le Débat,* ndlr), explique comment l'humanité commença en se dessaisissant de tout pouvoir sur cela même que, pourtant, elle créait elle-même : un ordre social. Elle instituait une société, et, pendant très longtemps, elle fit comme si celle-ci ne dépendait pas de l'action des hommes. La société laïque, c'est donc finalement la réappropriation par l'humanité de sa responsabilité, c'est la reconnaissance de ce que produit sa liberté et de ce qui est remis à son choix collectif.

Présenté ainsi, il apparaît clairement que le principe de laïcité se situe dans une distinction par rapport à la religion, mais aussi dans une relation d'interdépendance avec la démocratie.

Cet aspect des choses a souvent été méconnu. Si la laïcité évoque un combat contre la domination des religions sur la société, il est clair que la signification politique de ce principe est très négligée. Or, si les humains récupèrent la responsabilité de leur société, comme une réalité humaine qui se produit entre eux, n'est-ce pas là une affirmation qui rend nécessaire l'égale participation de tous au pouvoir de la société sur elle-même ? La laïcité appelle la démocratie. Mais la réciproque s'impose immédiatement. Si la démocratie comporte la souveraineté du peuple, la participation de chacun à la volonté générale, est-il encore possible de déclarer que les règles de la vie commune découleraient directement de la décision divine ? La démocratie appelle la laïcité.

J'ai évoqué à l'instant un double principe. Et en tenir compte rendrait plus facile, on le verra, de démêler dans la laïcité ce qui serait spécifiquement français, ce qui aurait une validité plus étendue. Il faut concevoir un principe double car les deux aspects qu'il comporte sont intimement liés. Si, en effet, le sacré d'une religion n'est plus au fondement du social, il devient nécessaire de distinguer clairement les institutions de la société et les institutions qui structurent le groupe religieux. Leur confusion aurait pour conséquence une prééminence des institutions religieuses, à cause de leur appui sur le sacré.

Si la distinction est reconnue, on n'est pas loin de la séparation. C'est pourquoi, il est très important de préciser, quand on évoque la loi de décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, ce qui tient à des circonstances historiques particulières et ce qui a une portée plus générale.

Distinguer les institutions de la société de celles du religieux

Il y a dans cette séparation à la française la volonté de mettre fin à une confusion institutionnelle qui provoquerait une position dominante de l'Église. Cependant, il faut remarquer que cette séparation n'a pu être possible, que dans la mesure où préexistait une forte dualité entre l'Église catholique et l'État. Les deux pouvoirs étaient distincts, celui du Roi était lui-même sacré. Les confusions étaient, depuis le départ, désignées dans le christianisme comme contraire au message du Christ. Bref, c'est la capacité de la communauté religieuse à se définir une structure autonome qui rend possible la séparation, comme statut juridique maintenant la distinction entre les institutions de la société et celles de toute Église.

Quand le religieux ne se distingue pas bien du social, quand il diffuse sur l'ensemble des institutions, les prenant pour le cadre même qui le structure, une séparation devient difficile à penser. Aussi peut-on aller jusqu'à dire qu'une organisation autonome du groupe religieux est nécessaire pour qu'il puisse s'inscrire, en respectant l'autonomie, dans l'espace social démocratique. Une conséquence s'impose, dans la société laïque, il est légitime que l'État exige des religions qu'elles instaurent un système de représentation, afin qu'il puisse identifier qui a la compétence pour discuter au nom des croyants d'une religion. L'idée de séparation a suscité bien des malentendus. Certains affirment qu'elle réduit la religion au statut d'une affaire purement individuelle et intérieure. Or, s'il est vrai que les institutions religieuses ne sont plus publiques au sens de structures de la société commune, la loi de 1905 prend en compte le droit des religions de décider d'elles-mêmes de leur mode d'organisation. Elle précise (article 4) le transfert des biens nécessaires aux cultes *"aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées"*[1]. Cet article dont on dit qu'il aurait été rédigé par Jean Jaurès ouvre la voie à un respect des structures hiérarchiques de l'Église catholique. Les églises ont le droit d'exister dans l'espace social sous la forme d'une association à caractère particulier.

1)- Voir *La laïcité française*, Jean Boussinesq, Points Essais, le Seuil, 1994. Il s'agit du meilleur mémento sur ce sujet.

Il y a des cas cependant où l'insertion des religions dans l'espace de la société laïque est problématique. Deux situations extrêmes illustrent cette difficulté.

D'un côté, si une religion refuse de se donner une forme institutionnelle définie qui permet de la délimiter dans l'espace social, le risque est alors que cette religion soit tentée de traiter la société même comme son espace naturel ou bien de coloniser des espaces ou des institutions pour se donner une visibilité sociale. Le problème du communautarisme est bien de concerner des situations de confusion : l'existence sociale de la religion s'y confond avec une identité d'origine, avec les limites d'une ethnie à la limite.

D'un autre côté, on peut voir des religions se constituer comme de véritables contre-sociétés qui soustraient leurs membres à tout lien social extérieur au groupe et traitent la société globale comme un véritable ennemi. C'est un processus de ce genre qu'on dénonce sous le nom de secte. Au pire, un gourou s'accapare toutes les fonctions sociales, tous les pouvoirs : spirituel, politique, économique, sexuel, à l'intérieur de la secte. Ces minisociétés insociables sont incompatibles avec la société démocratique.

La société laïque fragilisée rend nécessaire la République

Le retrait du sacré fait que la société qui accueille la laïcité est fragile. Elle perd en solidité de fondement et en vigueur de la cohésion sociale, sauf à reconstituer le sacré du totalitarisme. Si, de surcroît, cette société laïque assume sa logique interne et s'accompagne de la démocratie, la fragilité est encore plus évidente. Ceux qui posent comme évidence que plus une société est libre, plus les hommes lui sont dévoués n'ont pas compris la menace démocratique. Tocqueville, en tout cas, ne partage pas cette illusion.

La République désigne la possibilité d'un corps social fondé sur l'égale participation de tous à la communauté de destin.

La question est simple : qu'est-ce qui soude l'unité du corps social si ce n'est pas la religion, si ce n'est plus le corps du roi ? L'idée de République vient répondre à cette question. Elle désigne la possibilité d'un corps social fondé sur l'égale participation de tous à la communauté de destin. Elle ne se limite pas à quelques principes, elle implique, par-delà les diversités culturelles, des éléments de culture qui soient le bien de tous, des repères culturels communs. Quels que soient les termes employés, ils disent que l'unité nécessaire de l'espace social n'est pas naturelle.

Certes, on pourrait objecter que la démocratie suffit, que la République n'apporte rien de plus. De fait, j'ai souligné l'interdépendance nécessaire entre laïcité et démocratie. Mais la démocratie désigne avant tout une certaine forme de régulation du pouvoir politique dans la société. Pour elle, la seule légitimité du pouvoir est dans la souveraineté identifiée au peuple, et son expression est donc dans la décision du peuple même. Que cela ne soit jamais réalisé complètement, il n'empêche que, sans un tel principe comme fondement, l'idée démocratique perd son sens.

Seulement, la démocratie comme forme d'instauration et de régulation du pouvoir ne crée pas le peuple, elle le présuppose ainsi que le corps social. Elle ne fonde pas la société, elle n'en est pas même l'origine. Sans société tenant ensemble comme un tout, l'idée de démocratie perd son

sens. Il y a donc en amont de la démocratie des conditions culturelles qui composent un tout social, et parmi celles-ci, des conditions économiques.

Quant aux modalités même de la décision démocratique, il faut bien dire que si la majorité est garantie de la décision démocratique, contrairement à un auteur célèbre, on doit reconnaître que la majorité peut errer, que la volonté générale qu'elle exprime n'est pas infaillible. Du coup, on veut espérer que la majorité ne méprisera pas des valeurs essentielles, qu'elle sera "républicaine". Il y a intérêt à ce que démocratie et idée républicaine ne se séparent pas. L'idée de les mettre en opposition est redoutable.

De fait, dans le récit français, quand l'ancien rapport au sacré s'est brisé, deux repères, sources de valeurs, ont immédiatement servi de fondement au lien social : la nation et la République. Reprenant des analyses de Claude Lefort (philosophe, auteur de *L'Invention démocratique,* Fayard, ndlr), Olivier Mongin parle de désincorporation démocratique[2]. Il décrit la société démocratique comme travaillée par la difficulté à composer une totalité. Ajoutons que nation et République sont toujours inséparables d'une histoire, inscrite dans un récit. Et Olivier Mongin explique que *"le découplement du système démocratique par rapport à l'existence d'une histoire nationale dévitalise la démocratie"*. L'action politique s'épuise quand domine l'idée que *"la démocratie se résume à l'individualisme démocratique"*.

2)- Voir Olivier Mongin, *Face au scepticisme*, La Découverte, 1995.

République et nation, nouveaux fondements de cohésion sociale

Dans le même sens, Paul Thibaud[3] nous montre que la démocratie suppose la possibilité de se référer à un sujet collectif. Et pour la France, ce sujet est la nation. Celui-ci n'existe que dans une durée, dans une incessante relecture de son histoire. Ce rapport au passé est la condition qui permet de penser un avenir. Ainsi la société démocratique, quoi qu'en pensent certains, ne saurait être une société débarrassée de la responsabilité de se situer dans l'histoire, à partir de sa propre histoire. L'Europe a été construite comme cette société démocratique sans histoire. Mais elle ne saurait exister en paix sans le pacte signé entre les grandes nations historiques européennes. Pour une durée indécidable, l'Europe est faite de ces divers sujets collectifs, elle a besoin d'eux, pour éviter d'imploser par un déchaînement de crises internes à chacune de ces sociétés. L'Europe contre les nations est une Europe contre l'Europe. C'est pourquoi il me paraît nécessaire d'assumer dans nos sociétés individualistes le fait national, ne serait-ce que pour en éviter la perversion.

3)- Voir Paul Thibaud, *Et maintenant…*, Arléa, 1995.

Arrivé à ce moment, s'impose donc la question : quelle est cette République nécessaire ? Je n'identifierai l'idée républicaine à aucune de nos Républiques. Et les vicissitudes des images historiques de l'idée

républicaine ne délégitiment pas l'idée. Elle constitue pour la nation un idéal historique, elle est une mémoire de l'histoire où des principes de vie commune, où des valeurs, ont émergé. Quand on identifie parfois République et universel, on se trompe. Car si l'idée républicaine inclut la reconnaissance de valeurs à portée universelle, si elle empêche la nation de se fermer, il y a d'autre part, dans l'idée républicaine un idéal particulier. Ce qui tient ensemble tel corps social, ce ne sont pas seulement des principes universels, ce sont les principes particuliers attachés à une tradition historique originale. Il y a donc, dans une idée républicaine, une dialectique du particulier et de l'universel. On a cru, dans une période récente, mieux servir l'universel, à l'échelle d'une société, en le garantissant par une occultation des principes particuliers, notamment celui qui pose la valeur de l'attachement à cette nation. Mais le déséquilibre du particulier et de l'universel ne renforce pas celui-ci. L'universel a pour fonction d'ouvrir cet amour d'une nation, en lui évitant de sombrer dans le nationalisme et l'ethnocentrisme. L'universel qui repose sur le refoulement du particulier laisse celui-ci dans une totale indépendance, et l'on voit alors un légitime attachement à cette nation républicaine se pervertir en allergies ethnocentriques.

La République met en évidence un ensemble de valeurs et de principes capables de donner à une société la cohérence nécessaire. La nation est le corps de cette République. La République est du côté de l'idéal qui se cherche dans l'histoire, la nation est charnelle. Elle rappelle à la République son enracinement particulier. Les deux sont inséparables et composent le corps social.

Or la laïcité liée à la démocratie défait l'ancien corps social bâti sur un sacré, une religion. Elle ne crée pas le nouveau lien social nécessaire. Elle désigne une rupture. La République définit le nouveau lien social. C'est pourquoi j'ai étudié le lien nécessaire entre laïcité et République. Ce lien n'est pas spontané. Il se construit dans le citoyen par l'éducation. La survie de la laïcité, dans son lien nécessaire avec la République suppose une éducation forte. C'est pourquoi la réflexion sur la laïcité impose de penser l'éducation laïque. ◄

H&M A PUBLIÉ **Guy Coq,** "Christianisme et laïcité"
► Dossier *Laïcité mode d'emploi*, n° 1218, mars-avril 1999